

## **2010 – Conditions Générales Affiliés UNITEAD Plateforme d'affiliation.**

### **I- IDENTIFICATION DES PARTIES**

Le présent contrat est établi entre :

La société UNITEAD, SARL au capital de 8.000 Euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro RCS PARIS B 505.084.921, dont le siège social est situé au 58, avenue de Wagram 75017 Paris et représentée par Monsieur Michaël CHICHE, Directeur Associé.

Ci-après désignée « UNITEAD », d'une part,

Et la société / l'association / le particulier mentionné dans le formulaire d'inscription et ce, sous réserve de l'acceptation de sa candidature par UNITEAD dans les conditions visées ci-après.

Ci-après désigné « L'AFFILIE », d'autre part

### **II- PREAMBULE**

La société UNITEAD a créé, développé, mis en place et exploite une offre de services de gestion de programmes d'affiliation basée sur un logiciel disponible sur Internet à l'adresse URL <http://affiliation.unitead.net>.

UNITEAD propose aux affiliés l'accès aux programmes d'affiliation définis par es annonceurs et mis en ligne sur la plate-forme UNITEAD d'une part et, dans ce cadre, offre aux affiliés, membres de son réseau, la prise en charge du recouvrement des commissions qui leur sont dues par les annonceurs en échange de la mise en place des liens hypertextes des annonceurs sur le site des affiliés.

### **III- CONDITIONS PREALABLES D'ACCES A L'OFFRE AFFILIE DE UNITEAD**

Modalités de participation : Pour devenir membre du réseau d'affiliés de UNITEAD, le propriétaire d'un site Internet doit remplir au préalable le formulaire d'inscription disponible en ligne, et ce après avoir accepté les présentes Conditions générales en cliquant sur l'icône " j'accepte ". La validation électronique des présentes Conditions générales puis du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales et la reconnaissance par l'AFFILIE que sa signature électronique constitue la preuve de son acceptation.

Tout particulier, société ou Association, français ou étranger, propriétaire d'un site Internet destiné au public peut poser sa candidature à l'adhésion à l'offre UNITEAD.

Toutefois, UNITEAD se réserve le droit de rejeter, de façon discrétionnaire, toute demande d'adhésion, et ce sans avoir à justifier de cette décision. Il s'agira, notamment, des sites :

- dont le contenu porterait atteinte à l'image et à la réputation de la société UNITEAD ou à sa politique commerciale ; seraient non conformes aux lois et règlements en vigueur et aux droits des tiers ; dont la forme juridique, le responsable juridique et les adresses postales et électroniques ne seraient pas clairement identifiés.

UNITEAD est seule décisionnaire des sites qu'elle retient pour le présent Contrat et des sites dont elle rejette la candidature, sans recours possible ni indemnités de quelque nature que ce soit.

UNITEAD adressera à chacun des candidats, par courrier postal ou électronique, sa réponse. Il est précisé que le présent Contrat n'entrera en vigueur qu'à compter de l'envoi par UNITEAD d'un courrier électronique d'acceptation de la candidature du site affilié.

Le propriétaire du site Internet retenu déclare et garantit UNITEAD à ce titre qu'il a procédé ou qu'il procédera, à ses frais et sous sa seule responsabilité, à l'ensemble des démarches administratives le concernant (y compris auprès des services fiscaux) qui pourraient être nécessaires du fait de la conclusion des présentes.

En outre, il est précisé qu'il appartient à l'AFFILIE de s'assurer, à ses frais et sous sa seule responsabilité, auprès de son hébergeur qu'il dispose du droit de créer des liens avec un site marchand et d'avoir ainsi des relations commerciales. L'AFFILIE garantit UNITEAD contre tout recours dirigé contre cette dernière à ce titre. Par ailleurs, le Partenaire déclare et garantit UNITEAD à ce titre qu'il détient sur les textes et/ou iconographies apposées sur les pages de son site l'ensemble des droits nécessaires à leur diffusion sur Internet, et ce de telle façon à ce que UNITEAD ne soit en aucune façon recherchée à ce titre par quelque tiers que ce soit.

#### **IV- RELATIONS AVEC LES ANNONCEURS**

Une fois que la candidature de l'AFFILIE a été acceptée par UNITEAD, l'AFFILIE appartient au réseau d'affiliés de UNITEAD ; l'AFFILIE peut dès lors participer aux programmes d'affiliation mis en ligne par les annonceurs sur la plate-forme UNITEAD.

L'AFFILIE dispose de la possibilité de consulter sur le site de UNITEAD les différents programmes d'affiliation proposés et leurs caractéristiques, et décide en toute liberté d'y adhérer ou pas. Il est formellement rappelé, ce que l'AFFILIE reconnaît, que UNITEAD n'intervient en aucune manière dans les relations entre l'AFFILIE et les annonceurs, la définition, la mise en ligne et le fonctionnement des programmes d'affiliation des annonceurs, ainsi que les éventuelles modifications ou interruptions, restant de l'entière responsabilité de ces derniers, sous réserve de ce qui est dit au paragraphe 5 " Recouvrement " ci-dessous.

En particulier, les modes de rémunération (au CPM, Click, Double Click, Formulaire, Vente) ainsi que leur montant sont définis uniquement par l'annonceur dans son ou ses programmes d'affiliation, ces modalités pouvant par ailleurs changer à tout moment, sur décision de l'annonceur.

L'AFFILIE est informé du fait que UNITEAD pourra classer son site dans l'une des catégories de son réseau, et que UNITEAD se réserve le droit de n'informer de la mise en ligne d'un programme d'affiliation de l'un des annonceurs que les sites affiliés appartenant à telle ou telle catégorie, selon ce qui aura été décidé par l'annonceur ou par l'accord entre ce dernier et UNITEAD.

Sauf autorisation expresse de l'annonceur il est formellement interdit à l'Affilié de faire la promotion du site de l'annonceur par emailing autrement qu'avec les visuels mis à disposition par l'annonceur. Si l'annonceur autorise l'emailing, l'AFFILIE devra obtenir validation du visuel prévu pour l'envoi par UNITEAD. De plus, les affiliés certifient que les envois réalisés le sont sur des bases optin.

De la même manière, il est possible qu'un annonceur autorise dans le cadre de son programme d'affiliation le clic de validation encore appelé clic forcé. Pour pouvoir pratiquer ce type de clic, l'AFFILIE devra être inscrit dans la catégorie loteries, pour se faire il demandera à UNITEAD de l'y inscrire. Si le changement de catégorie est accepté par

UNITEAD, l'AFFILIE pourra, quand l'annonceur l'y autorise, pratiquer ce type de clic.

Par ailleurs, les affiliés membres du réseau UNITEAD, ou certains d'entre eux, pourront être destinataires de campagnes de promotion ponctuelles réalisées par UNITEAD pour le compte d'annonceurs, campagnes au titre desquelles les affiliés percevront une rémunération spécifique au clic, au CPM ou au formulaire, selon ce qui aura été décidé par l'annonceur ; si le candidat à l'adhésion au réseau d'affiliés de UNITEAD souhaite ne pas bénéficier de telles campagnes, il doit le mentionner dans la rubrique appropriée du formulaire d'adhésion.

A défaut d'avoir mentionné son refus lors de l'adhésion ou ultérieurement, l'affilé est considéré comme ayant accepté d'être destinataire de telles campagnes.

## **V- RECOUVREMENTS**

L'AFFILIE est rémunéré dans les conditions fixées dans le ou les programmes d'affiliation des annonceurs auxquels il choisit d'adhérer. Le type de rémunération (au click, au double click, au CPM, au formulaire ou à la vente) ainsi que son montant sont déterminés par l'annonceur pour chacun de ses programmes d'affiliation.

Afin d'éviter à l'AFFILIE d'avoir à s'occuper du recouvrement des commissions qui lui sont dues par les différents annonceurs aux programmes d'affiliation desquels il participe, UNITEAD prend en charge, en son nom mais pour le compte de l'AFFILIE, le recouvrement de ces commissions, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément.

A cette fin, le logiciel de UNITEAD enregistrera chacune des opérations (visite, formulaire, achat) effectuées auprès de l'annonceur par un visiteur du site de l'AFFILIE, et calculera le montant des commissions dues en conséquence à l'AFFILIE par l'annonceur.

L'inscription de l'AFFILIE au réseau UNITEAD et l'acceptation des présentes conditions générales qui en découle valent reconnaissance expresse par l'AFFILIE que les enregistrements effectués par le logiciel de UNITEAD et visés à l'alinéa précédent seront le seul mode de preuve admis entre les parties, et feront en conséquence foi pour le calcul des commissions dues à l'AFFILIE.

Les enregistrements visés ci-dessus sont tenus à la disposition permanente de l'AFFILIE sur le site de UNITEAD. Il n'existe entre UNITEAD et l'AFFILIE aucune convention de ducroire.

## **VI- FACTURATION**

Sauf mentions contraires ou conditions générales additionnelles à un programme d'affiliation spécifique, seules les actions rémunérées aux affiliés et effectuées par des internautes résidents en France métropolitaine seront dues par Unitead à l'affilié. Toutes les actions réalisées à partir d'adresses IP situées hors France métropolitaine seront déduites des sommes à devoir par Unitead à l'affilié.

Lorsque le seuil de paiement de 100 Euros est atteint, l'Affilié est éligible au paiement de ses gains. Chaque fin de mois, UNITEAD arrête les comptes des affiliés, c'est-à-dire que tous les affiliés ayant 100 euros ou plus de gains sur leur compte à la fin du mois sont regroupés dans une liste qui sert de base au paiement des affiliés. Tous les 1ers de chaque mois, l'Affilié se rend sur son compte dans la rubrique "Compte" et constate qu'un paiement est en cours. Le montant du paiement est déterminé en fonction des gains du mois écoulé, additionné aux gains des mois précédents non encore réglés.

Les particuliers recevront leur chèque ou leur virement à partir de 45 jours après cette date. Les professionnels devront quant à eux faire parvenir à UNITEAD une facture. A partir de 45 jours suivant réception de cette dernière, ils recevront leur chèque ou leur virement. Une facture au format PDF sera disponible sur la plate-forme à titre informatif. Prévoir un délai supplémentaire pour les paiements vers l'étranger (frais de 15,00 € en sus).

## **VII- DEFAILLANCE DE L'ANNONCEUR**

L'attention de l'AFFILIE est spécialement attirée sur le fait qu'en cas de défaillance d'un annonceur, caractérisée par l'existence d'un montant cumulé de commissions dues par celui-ci aux différents affiliés de ses programmes d'affiliation s'élevant à 200 euros ou plus, le paiement des commissions par UNITEAD sera subordonné au règlement, amiable ou contentieux, de la dette de l'annonceur à l'égard de UNITEAD.

Par ailleurs, si l'AFFILIE est également annonceur, et débiteur à ce titre à l'égard de UNITEAD, le paiement par UNITEAD des commissions dues à cet AFFILIE sera effectué par compensation de plein droit avec les

sommes dont l'AFFILIE serait redevable à l'égard de UNITEAD en sa qualité d'annonceur.

#### **VIII- MODIFICATION DU SITE**

L'admission d'un AFFILIE est limitée au(x) site(s) nommément désignés par le candidat dans le formulaire d'inscription en ligne, les bandeaux et/ou liens des annonceurs ne pouvant être insérés sur d'autre(s) site(s). Tout changement dans le contenu d'un site ayant pour effet de modifier l'objet, le ton, la catégorie de lectorat du site et/ou la nature des prestations offertes, doit être porté à la connaissance (i) des annonceurs proposant leurs programmes d'affiliation sur la plate-forme UNITEAD et (ii) de UNITEAD, qui se réserve le droit de refuser la poursuite des relations avec le(s) site(s) modifié(s).

#### **IX- RESPONSABILITE**

L'AFFILIE s'engage à respecter à tout moment l'ensemble des lois et règlements applicables. L'AFFILIE s'interdit notamment, et de manière non limitative, tous contenus et/ou toutes pratiques :

- Contraires aux dispositions réglementant les jeux, loteries ou casinos,
- Réprimant le racisme et la xénophobie,
  
- Contraires à la loi Informatique et Liberté du 06.01.1978 ainsi qu'aux textes protégeant les droits de propriété intellectuelle.

L'AFFILIE s'interdit également :

- L'emploi de tous procédés ayant pour objet ou pour effet l'obtention de clics forcés, rémunérés ou de validation ; à utiliser des incitations de quelles que formes que ce soit.
  
- L'emploi de tout support de communication, visuel ou textuel (codes de promotion inclus), autre que ceux mis à la disposition des affiliés par l'annonceur via la plate-forme UNITEAD. - L'utilisation de la technique du Site Under ou du Pop Under ou techniques équivalentes à moins d'autorisation expresse de l'annonceur.
  
- L'achat de mots clés sur les moteurs de recherche à moins d'autorisation expresse de l'annonceur.

Le non respect par l'AFFILIE de l'une quelconque des dispositions ci-dessus pourra entraîner son exclusion du réseau d'affiliés UNITEAD et le non paiement des sommes pouvant lui être dues.

L'AFFILIE garantit UNITEAD contre toute action, réclamation ou recours d'un annonceur, d'une agence ou d'un tiers, ayant pour origine le contenu et/ou les pratiques mises en œuvre à partir du ou des sites de l'AFFILIE.

UNITEAD n'assume aucune responsabilité ni garantie au titre de la participation de l'AFFILIE aux programmes d'affiliation inscrit sur la plateforme UNITEAD, ces programmes étant définies, mis en place, gérés, modifiés et interrompus sous la seule responsabilité de l'annonceur.

L'AFFILIE s'engage à envoyer à UNITEAD,, systématiquement, et sans qu'aucune dérogation ne soit possible, une demande d'autorisation de diffusion d'une campagne par voie d'emailing. UNITEAD retourne alors à l'AFFILIE, un accord appelé « BAT validé ». Sans cet accord écrit de UNITEAD, l'AFFILIE s'expose au non paiement des actions générées par les diffusions emailing non autorisées.

## **X- DISPOSITIONS DIVERSES**

Les relations régies par les présentes conditions générales sont non exclusives pour chacune des parties, et établies pour une durée indéterminée.

Chacune des parties pourra y mettre fin, sans délai après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou d'un simple courrier électronique, à tout moment et de plein droit, et ce sans indemnité, sauf en cas de résiliation pour faute de l'AFFILIE.

Dans tous les cas de rupture des relations entre l'AFFILIE et UNITEAD, l'AFFILIE s'engage à faire disparaître de son site l'ensemble des liens et éléments graphiques ou autres appartenant à UNITEAD et/ou aux annonceurs, éléments sur lesquels l'AFFILIE ne dispose que d'un droit d'usage limité à l'exécution des programmes d'affiliation.

En outre, UNITEAD se réserve le droit de modifier, à tout moment et de plein droit, tout ou partie des présentes conditions générales ; l'AFFILIE sera informé de la modification et pourra faire connaître à UNITEAD,

par tout moyen à sa convenance et dans un délai de 8 jours, son acceptation ou son refus de la modification.

A l'expiration de ce délai, l'AFFILIE sera présumé avoir accepté et l'ensemble des modifications lui seront de plein droit applicables.

En cas de refus, les relations entre l'AFFILIE et UNITEAD seront résiliées, sans droit ni indemnité d'aucune sorte, et un solde de tout compte établi par UNITEAD.

## **XI- LITIGES**

La langue et le droit applicables au présent contrat sont la langue et le droit français. Tous les litiges relatifs aux présentes seront de la compétence exclusive des tribunaux de Paris (France), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.